



Bruxelles, le 27 avril 2022

CM 2669/22

PECHE
N
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 6083

Objet: Accord politique UE-Norvège concernant la pêche dans les sous-zones
CIEM 1 et 2
- Approbation d'un instrument non contraignant
= LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ÉCRITE

Le Comité des représentants permanents (1^e partie) ayant décidé, le 27 avril 2022, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous pouvez approuver l'accord politique UE-Norvège concernant la pêche dans les sous-zones CIEM 1 et 2, dont le texte figure dans le document ST 8170/22.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Toute déclaration unilatérale ne figurant pas déjà dans le document 8171/22 ADD 1 doit être faite en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le jeudi 28 avril 2022 à 09 heures**. Elles doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante:
LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.